

## COVID-19 ET PROCEDURE PARCOURSUP

-----

### ORGANISATION DES EPREUVES ECRITES DE SELECTION DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE PARCOURSUP 2020

[Mise à jour de la fiche : 23 mars 2020]

Afin de protéger au mieux l'ensemble de la population, le Gouvernement a annoncé une série de mesures qui comprennent notamment la fermeture au public de l'ensemble des lycées et établissements d'enseignement supérieur à compter du lundi 16 mars 2020 et la restriction des déplacements jusqu'à nouvel ordre. La continuité administrative et pédagogique est assurée dans les établissements.

**Le calendrier de la procédure Parcoursup est maintenu à ce stade.**

Le contexte exceptionnel de mobilisation nationale, pour protéger au mieux l'ensemble de la population et éviter les rassemblements et les déplacements propices à la propagation de l'épidémie de COVID-19, conduit à adapter l'organisation des épreuves écrites de sélection initialement prévues par les formations sélectives inscrites sur Parcoursup qui recrutent selon ces modalités.

#### **1. DISPOSITIONS PREVUES POUR LES FORMATIONS SELECTIONNANT PAR DES EPREUVES ECRITES :**

**Les épreuves écrites de sélection initialement prévues sont annulées et remplacées par un examen des dossiers Parcoursup.**

Les établissements de formation auront accès sur Parcoursup à l'ensemble des éléments des dossiers des candidats. Ils pourront effectuer l'examen et le classement de ces dossiers au sein de commissions d'examen des vœux selon les modalités définies dans la [note de cadrage « l'examen des vœux formulés par les candidats »](#) (note également accessible sur le site de gestion Parcoursup).

Afin de rendre ce nouveau processus transparent pour les candidats, les établissements actualisent sur le site de gestion Parcoursup les critères généraux d'examen des dossiers qui seront pris en compte (Rubrique Paramétrage des formations, modules « Caractéristiques et attendus ») **avant le 26 mars 2020 inclus** (cf. [note de cadrage sur « les critères généraux d'examen des vœux »](#) également accessible sur le site de gestion Parcoursup). Le cas échéant, les formations actualisent également le champ « Descriptif » du concours (Rubrique Paramétrage des formations, modules « Informations générales



sur la formation »). Ces précisions seront reportées et publiées automatiquement sur chaque fiche de formation concernée et consultables par les candidats dans la section «Critères généraux d'examen des dossiers» de la dite fiche.

Pour l'examen des dossiers, les formations **qui le souhaitent** pourront utiliser le module d'aide à la décision disponible sur le site de gestion Parcoursup pour les aider dans le processus d'examen des dossiers. Une convention, accessible en ligne, est conclue avec chaque formation ayant recours à l'outil d'aide à la décision selon des modalités précisées sur le site de gestion.

## 2. MESSAGES D'INFORMATION EN DIRECTION DES FORMATIONS ET DES CANDIDATS CONCERNES

- **Pour les formations**, un message d'alerte consultable sur le site de gestion est ajouté au début du descriptif des épreuves ou entretiens.

Eléments préalables à l'admission

Module paramètre

Formation inscription - Eléments communs

**Covid-19 : afin de protéger au mieux la population et éviter les rassemblements et les déplacements propices à la propagation de l'épidémie, les épreuves écrites du concours sont annulées et remplacées par l'examen du dossier Parcoursup.**

**Pour connaître les modalités précises d'examen du dossier, les candidats sont invités à consulter la rubrique « Critères généraux d'examen des vœux » dans la fiche formation.**

Epreuves de sélection

La formation organise-t-elle des épreuves ou un entretien dans son processus de recrutement ? Oui

La sélection des candidats est basée sur (plusieurs réponses possibles) :  De  De

Description des épreuves ou des entretiens : 4 épra à une

Les ca complé

La not

En fon

Il est fo

Les candidats peuvent-ils demander à bénéficier d'aménagements liés à un handicap pour les épreuves de sélection : Oui

La formation a-t-elle besoin d'accéder aux coordonnées postales et email des candidats : Oui (p

Epreuves écrites

Mode de convocation des candidats pour les épreuves écrites : Courrier électronique

Date ou période d'envoi des convocations pour les épreuves écrites : Mi-avril 2020

Date ou période des épreuves écrites : vendredi 8 mai 2020 (date unique)

- **Pour les candidats**, un message d'alerte consultable dans la fiche formation de leur dossier (dès que la formation aura modifié ses critères généraux d'examen des vœux dans le site de gestion Parcoursup) :



#### EPREUVES/ENTRETIENS

4 épreuves écrites sous forme de QCM : Mathématiques (coefficient 5) + Physique (coefficient 5) + Anglais (coefficient 3) + Français (coefficient 3). Toutes ces épreuves se déroulent sur une seule journée à une date unique (le 8 mai chaque année).

Les candidats ayant passé ces épreuves complètes et définitives.

La note finale du classement définitif.

En fonction de son nombre de places.

Il est fortement conseillé de participer.

Epreuves écrites

Les épreuves écrites auront lieu : **vendredi 8 mai 2020 (date unique)**

Si vous êtes sélectionné pour ces épreuves, vous recevrez une convocation par email : **Mi-avril 2020**

**Covid-19 : afin de protéger au mieux la population et éviter les rassemblements et les déplacements propices à la propagation de l'épidémie, les épreuves écrites du concours sont annulées et remplacées par l'examen du dossier Parcoursup.**

**Pour connaître les modalités précises d'examen du dossier, consultez la rubrique « Critères généraux d'examen des vœux » ci-dessous.**

pour former le classement

épreuves écrites.

- **Pour les candidats**, un message d'information envoyé par Parcoursup dans leur messagerie (mel et SMS d'alerte). Ce message est adressé aux représentants légaux lorsqu'ils ont renseigné leurs coordonnées dans le dossier de leur enfant :

Texte du message (qui ne sera envoyé que lorsque la formation aura modifié ses critères généraux d'examen des vœux)

*Objet : Covid-19 et Parcoursup : information importante*

*Bonjour,*

*Vous avez formulé un vœu pour la formation XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX.*

*Dans le contexte exceptionnel de mobilisation nationale pour protéger au mieux la population et éviter les rassemblements et les déplacements propices à la propagation de l'épidémie, nous vous informons que les modalités d'admission dans la formation sont adaptées à la situation de crise : les épreuves écrites du concours sont annulées et remplacées par l'examen des dossiers.*

*Nous vous invitons à prendre connaissance de ces changements en consultant, dans votre dossier Parcoursup, la fiche de cette formation.*

*Cordialement*

*L'équipe Parcoursup*